



Les membres du conseil municipal et le personnel de l'administration vous souhaitent une très bonne année. Des vœux de paix, de bonheur et d'amour en ce temps des Fêtes.

La municipalité à votre service

---

**Mairesse**

Marcella Davis-Gerrish

**Conseiller, siège #1**

Michel Desrosiers

**Conseillère, siège #2**

Nathalie Meunier

**Conseillère, siège #3**

Sophie Brasiola

**Conseillère, siège #4**

Elizabeth Fee

**Conseiller, siège #5**

David Wilson

**Conseiller, siège #6**

Andrew J Pelletier

---

**Directeur général et secrétaire-trésorier,  
Coordonnateur des mesures d'urgence,  
Responsable de l'accès aux documents, et  
Gestionnaire du barrage**

Benoit Tremblay

**Secrétaire-trésorier adjoint**

Bruno Bélisle

**Adjointe administrative**

Marie-Pier Roy

**Inspecteur en bâtiment et en environnement**

Mathieu Abran

**Secrétaire – Réceptionniste**

Sofia van Zuiden

---

**Contremaître aux travaux publics**

Dany McKelvey

**Journaliers aux travaux publics**

Scot Fergusson

Félix Gamache

---

**Heures d'ouverture de l'hôtel de ville**

Lundi, mardi et jeudi : 8h à 12h et de 13h à 16h30

Mercredi : fermé

Vendredi : 8h à 12h30

**Pour nous joindre**

3125, chemin Capelton

North Hatley (Québec) J0B 2C0

Courriel : [info@northhatley.org](mailto:info@northhatley.org)

Téléphone : 819 842-2754

Télécopieur : 819 842-4501

Site Internet : [www.northhatley.org](http://www.northhatley.org)

**Numéros importants :**

Urgence 911

SQ 310-4141 ou \*4141 (cell.)

État des routes 511

Urgence-santé 811

Le bureau municipal  
sera fermé du  
18 décembre 2021  
au 4 janvier 2022  
inclusivement.



## Calendrier des séances du conseil 2022

Les prochaines séances régulières du Conseil pour l'année 2022 seront:

10 janvier	4 juillet
7 février	1 <sup>er</sup> août
7 mars	12 septembre
4 avril	3 octobre
2 mai	7 novembre
6 juin	6 décembre

Les réunions auront lieu à partir de 19 h 00 au centre communautaire de North Hatley.  
(3127, chemin Capelton)

Pour être informé des sujets présents aux ordres du jour, inscrivez-vous à l'infolettre de la Municipalité sur la page d'accueil du [www.northhatley.org](http://www.northhatley.org)

## Un mot de la mairesse

Le temps des fêtes, une période de l'année propice à la réflexion sur nos nombreux bienfaits. C'est un moment festif où nous partageons des moments spéciaux avec notre famille, nos amis et nos proches. C'est aussi un temps pour se remémorer les moments irremplaçables que nous avons pu partager avec ceux qui ne sont plus parmi nous. Nous nous tournons vers une nouvelle année pleine de promesses et de nouvelles opportunités.

En cette période de fêtes, je souhaite prendre le temps d'offrir mes sincères remerciements et ma gratitude à tous les citoyens de North Hatley pour leur engagement, leur coopération et leur soutien continu. Je crois que c'est grâce à cette implication continue que nous allons pouvoir réaliser les rêves que nous avons pour notre village.

Je tiens également à exprimer ma reconnaissance au directeur général et à tous les membres de notre administration, ainsi qu'au service des travaux publics pour leur dévouement, leur engagement et leur service à notre communauté. Le travail que vous accomplissez tous chaque jour, en répondant aux besoins de nos citoyens, fait partie de ce qui peut améliorer la qualité de vie et qui aide à construire notre communauté.

Je félicite tous ceux qui ont fait un effort particulier pour redonner à notre communauté. À l'approche de la nouvelle année, je me réjouis des opportunités nouvelles et passionnantes qui se présentent à North Hatley. Je reste déterminé à raviver l'esprit communautaire et la participation des citoyens.

Je vous souhaite, à vous et à vos proches, un joyeux Noël, de joyeuses fêtes et une nouvelle année pleine de bonheur, de santé et de succès.

## SAPINS DE NOEL

- Si vous pensez utiliser un sapin naturel, il est préférable de choisir un arbre fraîchement coupé. Les aiguilles sont vertes et ne se détachent pas facilement.
- Toujours éteindre les lumières lorsque vous quittez votre résidence
- Installer le sapin à au moins un mètre de toute source de chaleur;
- Ne jamais décorer le sapin avec des chandelles
- Placer le sapin dans un récipient d'eau toujours bien plein
- Couper le tronc en biseau, même pour un arbre acheté coupé.
- La nouvelle coupe aidera l'arbre à absorber l'humidité

**Collecte des sapins : 14 janvier**



## Pour un Noël blanc... et vert!

### Bac à déchets :

- Guirlande (métallique et plastifiée)
- Papier d'emballage (métallique ou plastifié)
- Sacs-cadeaux (métalliques ou plastifiés)
- Lumières de Noël (revaloriser dans les écocentres)
- Sapin artificiel (revaloriser dans les écocentres)



### Bac de compost :

- Nappe de papier souillée
- Serviettes de table en papier
- Vaisselle de carton **NON** plastifiée
- Vaisselle compostable identifiée comme telle

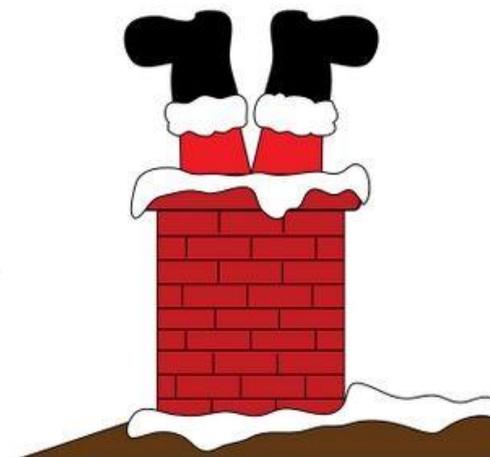
### Bac de recyclage :

- Papier de soie
- Nappe en plastique (nettoyée et insérée dans un sac de plastique)
- Sacs-cadeaux de papier **NON** plastifiés (avec poignées de ruban ou cordon retirées)

## Votre cheminée doit être propre pour le libre passage des gaz de combustion et... du père Noël!

Hâtez-vous si ce n'est pas déjà fait, faites ramoner votre cheminée... spécialement si vous chauffez en bois.

Le fait d'utiliser des bûches de ramonage ne remplace pas la nécessité de faire appel annuellement aux services d'un ramoneur professionnel. Le Service de sécurité incendie vous recommande de faire appel à un ramoneur certifié par l'Association des professionnels du chauffage.





## Prévention des incendies

## LE PREMIER RESPONSABLE C'EST TOI !

## NOS CONSEILS POUR LES FÊTES



## ARBRE DE NOËL

- Installez votre sapin naturel ou artificiel loin d'une source de chaleur (plinth électrique, chauffeuse, foyer, etc.).
- Placez le sapin naturel dans un récipient rempli d'eau et arrosez le pied de l'arbre tous les jours.
- Surveillez la collecte de votre municipalité après les Fêtes pour vous défaire de votre sapin naturel écologiquement.
- Choisissez un sapin artificiel plutôt qu'un sapin naturel pour diminuer les risques d'incendie.



## LUMIÈRES DÉCORATIVES

- Choisissez des lumières homologuées CSA ou ULC. Vérifiez si elles sont en bon état et installées selon les directives du fabricant.
- Éteignez-les la nuit ou avant de quitter votre résidence.



## BOUGIES

- Ayez toujours à l'œil les chandelles allumées.
- Placez vos bougies sur une surface stable et loin de toute matière inflammable.
- Gardez-les hors de la portée des enfants et des animaux.
- Éteignez toutes les bougies avant de quitter une pièce ou votre domicile.
- Privilégiez les bougies DEL pour une utilisation sans risque.



## CUISINE DES FÊTES

- Évitez toutes distractions lorsque vous faites cuire des aliments (sortir fumer, parler au téléphone, consulter les médias sociaux, etc.).
- Ne rangez pas d'objets dans le four ou sur la surface de cuisson.
- Éloignez les enfants de la cuisinière.
- Prenez soin de bien éteindre les appareils de cuisson avant de quitter la pièce ou votre domicile.



## AVERTISSEURS DE FUMÉE ET PILES

- Il est important d'avoir un avertisseur de fumée en bon état par étage.
- Pensez à prévoir des piles supplémentaires afin de ne jamais prendre celles de vos avertisseurs pour mettre dans les appareils ou jouets à piles.
- Choisissez un avertisseur de fumée avec une pile au lithium d'une durée de 10 ans afin de vous assurer d'être en sécurité à plus long terme.



## APPAREIL DE CHAUFFAGE ÉLECTRIQUE PORTATIF

- Branchez l'appareil directement dans la prise.
- Utilisez toujours un appareil homologué CSA ou ULC.
- Éteignez-le la nuit ou avant de quitter votre résidence.
- Éloignez de l'appareil toute matière inflammable dans un rayon de un mètre.



## RALLONGES ÉLECTRIQUES

- Utilisez des cordons de rallonge homologués CSA ou ULC.
- Ne surchargez pas le circuit électrique. Utilisez plutôt une barre d'alimentation.
- Remplacez tout cordon endommagé ou dégageant de la chaleur.



## SORTIES ET VOIES D'ACCÈS

- Dénigez vos sorties, vos balcons, votre terrasse et vos fenêtres après chaque chute de neige.
- Assurez-vous que les voies d'accès menant à ces sorties sont dégagées.



## CENDRES CHAUDES

- Laissez refroidir les cendres chaudes dehors dans un contenant métallique muni d'un couvercle en métal.
- Gardez la chaudière de cendre à un minimum de un mètre de toute matière combustible.
- Attendez au moins sept jours avant de les transvider dans le bac à déchets.



## BRÛLEUR À FONDUE

- Posez le brûleur sur une surface stable qui supporte la chaleur.
- Ne le remplissez jamais lorsqu'il est chaud. Utilisez plutôt un second brûleur.
- Privilégiez un poêle à fondue électrique.

En collaboration avec votre service de sécurité incendie

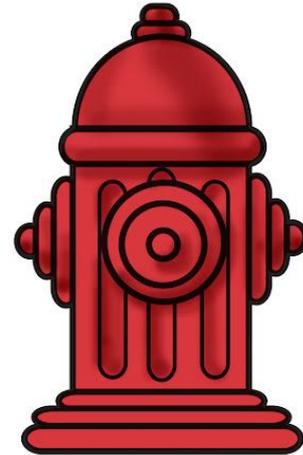
[Quebec.ca/prevention-incendies](http://Quebec.ca/prevention-incendies)

# Rappels hivernaux

## MAINTIEN DE L'ACCÈS AUX BORNES D'INCENDIE

Le Service de protection des incendies et le Service des travaux publics tiennent à vous rappeler qu'il est important de ne pas obstruer les bornes fontaines (circonférence de 1 mètre autour) avec de la neige provenant de votre propriété.

En cas d'urgence, elles doivent être accessibles rapidement.



## DÉBLAIEMENT DE LA NEIGE

Nous vous rappelons qu'en vertu de la réglementation municipale, il est interdit de décharger la neige provenant de votre terrain dans la rue, sur les trottoirs, dans les fossés, dans le lac ainsi que sur les terrains appartenant à la municipalité.

Veuillez également ne pas laisser vos bacs à ordures et à recyclage en bordure de la route afin de ne pas nuire au travail des déneigeurs et d'éviter le bris des contenants.

## STATIONNEMENT DE NUIT

Nous désirons vous rappeler que selon le règlement # 2018-611, il est strictement interdit de stationner votre véhicule sur les chemins publics ainsi que dans le stationnement municipal durant la période hivernale à compter du 1<sup>er</sup> novembre au 1<sup>er</sup> avril, entre 23 h et 8 h.

Les véhicules stationnés qui contreviennent à cette consigne seront remorqués aux frais du propriétaire et sont passibles d'une amende.

Nous vous remercions de votre collaboration dans l'application de ce règlement.



Hors nos heures d'ouverture, il est toujours possible de contacter l'équipe des travaux publics en nous appelant au (819) 842-2754 et choisir l'option 1.

**Seulement les contacter pour des urgences qui concernent les travaux publics** (un bris d'aqueduc, une urgence climatique, etc.).



### CENTRE COMMUNAUTAIRE DE NORTH HATLEY

Vous pouvez louer le centre communautaire pour vos événements! Une grande cuisine équipée, de grandes ou petites pièces disponibles, et ce, à un coût modique.

Pour plus d'information, veuillez contacter Mme Elaine Lebourveau  
819 563-8700

### SERVICES AUX AÎNÉS

- Popotte roulante (Lundi & mercredi)
- Clinique de pression artérielle
- Clinique de soins de pieds
- Visites amicales
- Repas communautaire
- Évènements sociaux
- Magasinage
- Support aux proches-aidants



Pour plus d'information, contactez l'Aide Communautaire au (819) 821-4779



# Canton de Hatley North Hatley



## PROGRAMMATION LOISIRS - HIVER 2022

### BADMINTON

C'est l'occasion de jouer des parties de badminton chaque semaine, en bonne compagnie! Venez améliorer vos techniques (doit maîtriser le jeu et avoir les connaissances de bases pour jouer au badminton)!

**Activité réservée aux personnes de 16 ans et plus.**

#### LUNDIS

**Quand :** Lundis, du 10 janvier au 30 mai (congé le 28 février)

**Heure :** 19 h à 21 h

**Où :** École primaire de North Hatley  
110, rue School, North Hatley

**Coût :** 65 \$

**Places limitées :** 12 à 22 personnes inscrites

Passeport  
vaccinal  
obligatoire

#### MERCREDIS

**Quand :** Mercredis, du 12 janvier au 1<sup>er</sup> juin (congé le 2 mars)

**Heure :** 19 h à 21 h

**Où :** École primaire de North Hatley  
110, rue School, North Hatley

**Coût :** 65 \$

**Places limitées :**

12 à 22 personnes inscrites



### PIANO

Vous rêvez de jouer du piano ou d'améliorer votre technique? Voici le cours qu'il vous faut. Adapté à votre niveau, il est dispensé par Micheline Gagnon, pianiste diplômée de l'Université de Montréal. Enfants dès l'âge de 6 ans, ados, adultes. **Bienvenue aux aînés!**

**Quand :** Lundis, du 10 janvier au 6 juin (18 cours)  
(congés les 28 février, 18 avril et 23 mai)

**Heure :** 13 h à 20 h

**Quand :** Mardis, du 11 janvier au 17 mai (18 cours)  
(congé le 1<sup>er</sup> mars)

**Heure :** 9 h à 15 h

**Où :** Hôtel de ville - Salle Massawippi  
4765, chemin de Capelton, Canton de Hatley

**Coût :**

#### Enfant de 14 ans et moins

30 min : 435 \$

45 min : 653 \$

60 min : 870 \$

#### 15 ans et plus

30 min : 500 \$

45 min : 750 \$

60 min : 1 000 \$



### CHORALE

#### Chanter avec l'Ensemble Vocal Massawippi cet hiver!

Si le chant choral vous intéresse, que vous chantez juste et que vous avez le goût de vous investir afin de vivre des moments musicaux de qualité, l'Ensemble Vocal Massawippi est pour vous! Un concert **Beethoven à l'Abbaye** est prévu pour le samedi 7 mai à St-Benoît du Lac.

**Quand :** Jeudis, du 22 janvier au 7 mai  
(17 rencontres dont un concert)

**Heure :** 19 h à 21 h 30

Contactez Lise Gardner au 819 345-7713 ou visitez le site internet : [ensemblevocalmassawippi.com](http://ensemblevocalmassawippi.com)

**Où :** Église Ste-Élisabeth  
3115, chemin Capelton, North Hatley

**Coût :** 112 \$

**Inscriptions dès maintenant** à l'Hôtel de ville du Canton de Hatley (4765, chemin de Capelton).

Pour les non-résidents les coûts d'inscription seront majorés de 25%.

Pour toutes les activités, il faut être inscrit à la session, aucune inscription ponctuelle ne sera acceptée.

**Des mesures pour lutter contre la Covid-19 ont été mises en place et vous seront communiquées à l'inscription.**



Municipalité du Village de  
Municipality of the Village of  
**North Hatley**

## Calendrier des collectes 2022

JANVIER						
Dim.	Lun.	Mar.	Mer.	Jeu.	Ven.	Sam.
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29

FÉVRIER						
Dim.	Lun.	Mar.	Mer.	Jeu.	Ven.	Sam.
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28					

MARS						
Dim.	Lun.	Mar.	Mer.	Jeu.	Ven.	Sam.
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

AVRIL						
Dim.	Lun.	Mar.	Mer.	Jeu.	Ven.	Sam.
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30

MAI						
Dim.	Lun.	Mar.	Mer.	Jeu.	Ven.	Sam.
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

JUIN						
Dim.	Lun.	Mar.	Mer.	Jeu.	Ven.	Sam.
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30		

JUILLET						
Dim.	Lun.	Mar.	Mer.	Jeu.	Ven.	Sam.
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30

AOÛT						
Dim.	Lun.	Mar.	Mer.	Jeu.	Ven.	Sam.
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

SEPTEMBRE						
Dim.	Lun.	Mar.	Mer.	Jeu.	Ven.	Sam.
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	

OCTOBRE						
Dim.	Lun.	Mar.	Mer.	Jeu.	Ven.	Sam.
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

NOVEMBRE						
Dim.	Lun.	Mar.	Mer.	Jeu.	Ven.	Sam.
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30			

DÉCEMBRE						
Dim.	Lun.	Mar.	Mer.	Jeu.	Ven.	Sam.
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

 Déchets et recyclage

 Matières putrescibles



Collecte de sapins : 14 janvier 2022

 Gros rebus : 14 juillet 2022, 6 octobre 2022



RÉSIDUS VERTS 22 avril 2022